

Temps forts de la commission permanente du 22 octobre 2021

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 22 octobre 2021, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 23 rapports. Développement de l'action culturelle de proximité, soutien à la citoyenneté et à la cohésion sociale, valorisation des milieux aquatiques et accompagnement des personnes en situation de handicap étaient au cœur des débats.

Le Loiret encourage l'action culturelle de proximité

Plus de 10 000 € ont été attribués à des associations œuvrant en faveur de l'action culturelle sur le territoire. Pour exemple, l'association Sarcelle et Bout d'Ficelle de Cerdon bénéficie de 200 € pour l'organisation d'un concert du pianiste Yves Henry le 2 octobre 2021. La Fédération régionale des Festivals Carnavals et Fêtes du Centre bénéficie quant à elle de 1 000 € pour l'organisation d'un congrès national à Montargis du 22 au 24 octobre 2021.

Près de 40 000 € en faveur de la citoyenneté et la cohésion sociale

Le Département accompagne les associations du territoire pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics qu'il accompagne. Ainsi, près de 40 000 € ont été attribués à 3 projets en lien avec des bénéficiaires du RSA. À titre d'exemple, l'association Respire se voit attribuer une aide financière de 4 700 € pour la formation à l'apprentissage du vélo de 10 à 18 personnes en insertion sur 13 séances de 1h30. Elle bénéficie également d'une subvention de 5 000 € pour le développement du garage solidaire, permettant d'augmenter le nombre de postes en insertion, à travers l'achat d'un 3^e pont-élévateur.

Près de 100 000 € en faveur de la valorisation des milieux aquatiques

Le Département du Loiret a accordé une aide financière de près de 100 000 € à 5 structures agissant pour préserver la ressource en eau et en garantir la qualité. À titre d'exemple, l'Épage du Bassin du Loing bénéficie d'une aide financière de plus de 30 000 € pour la réalisation d'une étude visant à restaurer la continuité écologique et de travaux de mise en défens des berges. Le Syndicat Mixte du Bassin de la Bonnée bénéficie quant à lui d'une subvention de plus de 12 000 € pour les travaux de restauration hydro-morphologique.

Le Département se mobilise en faveur des personnes en situation de handicap

Afin d'accompagner au mieux dans leur vie les personnes en situation de handicap, le Département du Loiret soutient financièrement les associations du domaine. Ainsi, l'association Trisomie 21-Geist 21 se voit attribuer une aide financière de 2 000 € pour l'achat de 15 tablettes numériques pour mise à disposition des personnes. 4 000 € sont attribués à l'association Ecoute mes histoires pour son fonctionnement mais aussi pour l'achat de tablettes, livrets d'activités, coffrets culturels, etc.

Le Département s'engage en faveur de la jeunesse

Dans le cadre de son plan *Agir pour les jeunes*, le Loiret poursuit ses actions afin d'améliorer les conditions de réussite pour l'ensemble des jeunes et les accompagner dans leur apprentissage de la citoyenneté. Ainsi, la collectivité accorde une aide financière de près de 60 000 € à des acteurs du territoire. Par exemple, le Département accorde une subvention de 45 000 € à Orléans Métropole pour son dispositif Passerelle, donnant la possibilité aux collégiens en situation de décrochage scolaire de reprendre une scolarité apaisée.